



#### **Dominique Peltier**

Assistante de coordination

**TEL:** 04 72 60 13 08

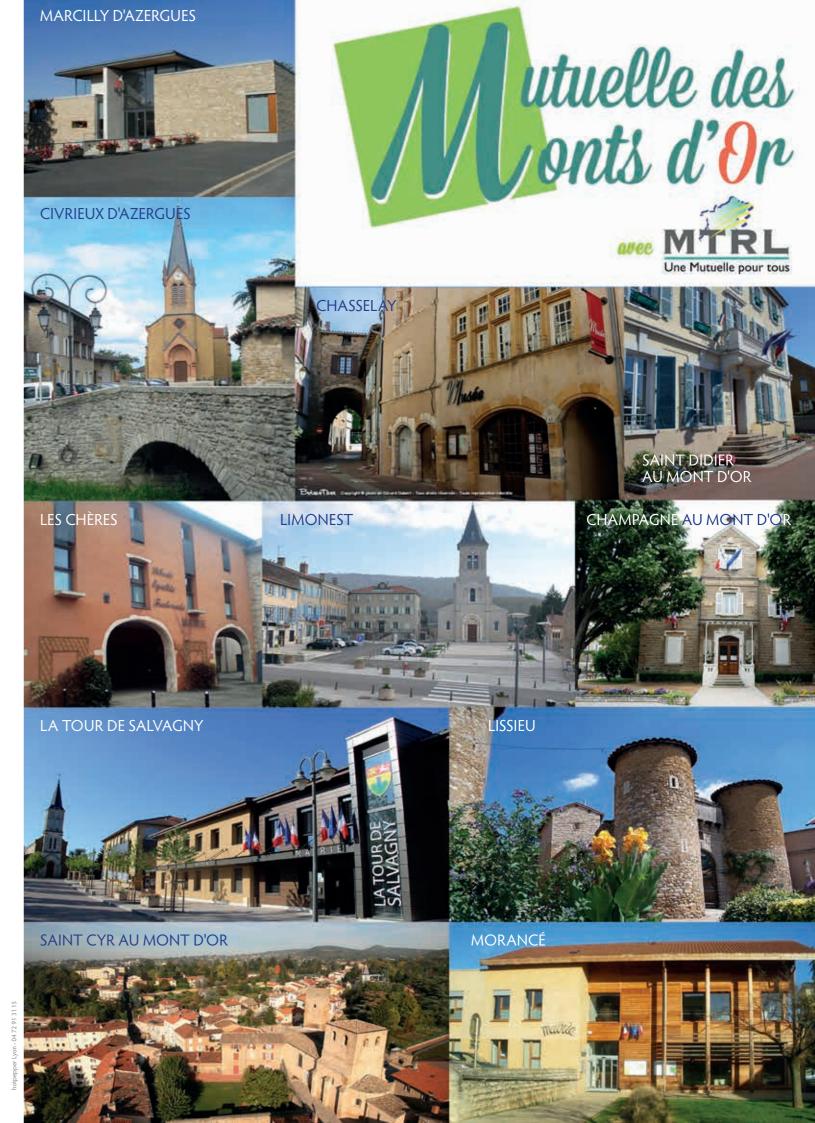
**EMAIL:** mutuellemontsdor@mtrl.fr

COURRIER: MTRL - 63 chemin Antoine Pardon - 69814 Tassin Cedex





N° Imm. 777 345 067 Mutuelle Nationale régie par le Code de la Mutualité, Mutuelle du Livre II Siège social : 37 avenue Jean Jaurès 69007 lyon - Adresse postale : 63 Chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX



# AND LO

#### LA **MUTUELLE DES MONTS D'OR** UN ENJEU DE **SANTÉ**, UNE INITIATIVE DE **SOLIDARITÉ**, UNE **DÉMARCHE PARTENAIRE**



Les CCAS de 11 communes ont souhaité engager ensemble une démarche innovante, concrète, utile et originale en termes de solidarité, de santé, de lien social et d'accès aux soins mais aussi des actions de prévention autour de la santé, dans un cadre tarifaire responsable et réaliste.

Champagne au Mont d'Or, Chasselay, Civrieux d'Azergues, La Tour de Salvagny, Les Chères, Limonest, Lissieu, Marcilly d'Azergues, Morancé, Saint Cyr au Mont d'Or et Saint Didier au Mont d'Or,

ont conjointement décidé de proposer à leurs administrés de même qu'aux personnes travaillant sur leurs territoires, d'accéder à une mutuelle partagée offrant de nombreux avantages et services, proche de chacune et chacun d'entre vous.

Après une étude attentive et un long travail de concertation, c'est la MTRL qui a été choisie comme partenaire de la Mutuelle des Monts d'Or.

La MTRL est un acteur de la santé qui ajoute à son offre des initiatives pertinentes dans les domaines de la prévention et du bien-être.

Afin de comparer votre contrat actuel et la Mutuelle des Monts d'Or, nous vous invitons à prendre contact avec un conseiller de la MTRL, qui tiendra permanence dans chacune des 11 communes.

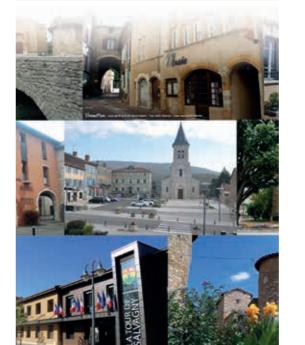


## utuelle des onts d'Or

-	VOS GARANTIES	1
-	VOTRE COTISATION MENSUELLE 2017	4
-	VOS SERVICES QUI FONT LA DIFFÉRENCE	5
-	OFFRE SPÉCIALE MUTUELLE DES MONTS D'OR	7
_	SPÉCIAL SALARIÉS : VOTRE SURCOMPLÉMENTAIRE	9

## www.mtrl.fr





#### COMPLEMENTAIRE SANTE MUTUELLE DES MONTS D'OR

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
IOSPITALISATION MEDICALE, CHIRURGICALE, PSYCHIATRIE, MATERNITE, CENTRES SPECIALISES			
Frais de séjour			
- Secteur conventionné	100 %	100 %	100 %
Honoraires	100%		13375
- Médecins ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	150 %	200 %	300 %
- Médecins n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	130 %	180 %	200 %
Chambre particulière			
- Secteur conventionné	50 €uros/jour	60 €uros/jour	70 €uros/jour
Accompagnement enfant de moins de 16 ans	40 €uros/jour	40 €uros/jour	40 €uros/jour
Frais de location d'une télévision, à partir du 1er jour d'hospitalisation, si hospitalisation de plus de 2 jours (max. 30 jours/année d'assurance)	8 €uros/jour	8 €uros/jour	8 €uros/jour
Transports des malades	100 %	100 %	100 %
Forfait Hospitalier sans limite de durée et forfait de 18 €	Oui	Oui	Oui
OINS COURANTS			
Honoraires généralistes ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	100 %	100 %	100 %
Honoraires généralistes n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	100 %	100 %	100 %
Honoraires spécialistes ayant signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	130 %	200 %	250 %
Honoraires spécialistes n'ayant pas signé le contrat d'accès aux soins (CAS)	110 %	180 %	200 %
Médicaments, forfait 18 € et actes de prévention	100 %	100 %	100 %
Actes techniques et médicaux CAS	150 %	200 %	300 %
Actes techniques et médicaux hors CAS	130 %	180 %	200 %
Frais de radiologie CAS	100 %	150 %	150 %
Frais de radiologie hors CAS	100 %	130 %	130 %
Auxiliaires médicaux	100 %	100 %	150 %
Frais d'analyses	100 %	100 %	100 %
Appareillage auditif	100 %	200 %	250 %
Petit appareillage (dont orthopédique)	100 % + 50 €uros (*)	100 % + 100 €uros (*)	100 % + 130 €uros (*)
Grand appareillage	100 %	100 %	100 %
Frais de cures pris en charge par la Sécurité Sociale (dans la limite des frais engagés, sur facture)	100 % + 100 €uros (*)	100 % + 100 €uros (*)	100 % + 200 €uros (*)
DENTAIRE	100 % + 100 tallos ( )	100 % 1 100 00.05 ( )	100 /0 1 200 00.05 ( /
Soins dentaires (inclus inlays et onlays) pris en charge par la S.S.	100 %	100 %	150 %
Prothèses prises en charge par la S.S.	130 %	250 %	350 %
Orthodontie prise en charge par la S.S.	130 %	250 %	350 %
Implantologie		200 €uros (*)	400 €uros (*)
Prothèses dentaires non prises en charge par la S.S. (2)		100 €uros (*)	200 €uros (*)
OPTIQUE (1)		100 00000	
Lunettes verres simples (Adulte)	150 €uros	220 €uros	270 €uros
Lunettes verres simples (Enfant)	150 €uros	200 €uros	220 €uros
Lunettes verres complexes et mélange de verres (Adulte)	200 €uros	300 €uros	400 €uros
Lunettes verres complexes et mélange de verres (Enfant)	200 €uros	200 €uros	220 €uros
Lunettes verres très complexes (Adulte)	200 €uros	300 €uros	400 €uros
Lunettes verres très complexes (Enfant)	200 €uros	200 €uros	220 €uros
Lentilles prises en charge par la S.S. ou non, y compris produits d'entretien	100 €uros	120 €uros	150 €uros
Chirurgie réfractive par œil	100 ta.es	120 00100	200 €uros
RESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR S.S. / MEDECINES COMPLEMENTAIRES / PREVENTION(*) (3)			
		120 €uros	150 €uros
Chiropracteur / Ostéopathe / Etiopathe / Acupuncteur / Psychologue / Sophrologue / Diététicien (Diplômé d'Etat)	40 €uros	Podologue-pédicure (inscrit à l'ordre professionnel) inclus	Podologue-pédicure (inscrit à l'ordre professionnel) inc
Médicaments non remboursés (inclus homéopathie)		30 €uros	60 €uros
Vaccin (anti-grippe)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Autres vaccins non pris en charge par la S.S.	30 €uros	30 €uros	40 €uros
Contraception	30 €uros	30 €uros	40 €uros
LUTRES GARANTIES			
Actes de prévention, détartrage, scellement des sillons dentaires, densitométrie osseuse, bilan de langage enfants de - de 14 ans, vaccins	100% de la dépense engagée	100% de la dépense engagée	100% de la dépense engagée
Garantie assistance (protocole n° 920.957)	Oui	Oui	Oui

Offre Responsable définie aux articles L 871-1 et R 871-2 du code de la Sécurité Sociale - (\*) Forfaits par année d'assurance et par personne.

(1) Forfaits par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Forfait lentilles par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise entre deux dates anniversaires de chaque adhésion individuelle. Par année d'assurance, nous entendons la période comprise de l'assurance, nous entendons la période comprise de l'assurance, nous entendons la période comprise de l'assurance, nous entendons la période comprise de l'assura



	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
< 20 ANS	18,00 €	30,00 €	45,00€
20 - 39 ANS	20,00 €	39,00 €	59,00€
40 - 61 ANS	42,00 €	59,00€	79,00 €
62 - 68 ANS	54,00 €	82,00 €	105,00€
69 - 74 ANS	69,00 €	109,00 €	135,00€
75 ANS et +	95,00€	130,00 €	162,00€

RÉDUCTION COUPLE DE 5%



## Des services qui font la différence!



#### AUCUNE AVANCE DE FRAIS CHEZ LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Avec la CARTE AVANCE SANTE gratuite, vous évitez l'avance de vos frais chez tous les professionnels de santé qui acceptent le paiement par carte bancaire en France. Les dépenses ne sont prélevées qu'après le remboursement de la Sécurité Sociale et de la complémentaire santé.

#### UNE HOTLINE POUR GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT



#### Tél: 03 88 14 00 33 / email: telsante@acm.fr

TELSANTE est un centre d'appel local mis à votre disposition pour répondre immédiatement à toutes les questions pratiques concernant votre santé.

Informations générales : renseignements sur la télétransmission d'un décompte, accord de prise en charge en cas d'hospitalisation, suivi de votre contrat, etc...

Informations spécifiques : devis, calcul de remboursement, liste des partenaires, etc...

Avant d'engager des dépenses dentaires, optique ou équipement auditif, des spécialistes vous informent sur les remboursements et les avantages pratiqués par nos partenaires.

Ils fournissent des conseils utiles pour optimiser les soins et le remboursement des dépenses.

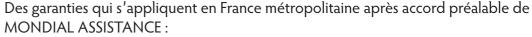


#### **INTERNET: CONSULTATIONS DES PRESTATIONS EN LIGNE**

Sur le site www.mtrl.fr, vous pouvez entrer dans votre espace personnel sécurisé au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe. Vous avez alors accès aux décomptes de remboursements détaillés des prestations versées.

L'espace personnel est accessible 7 jours / 7 et 24 h / 24.

#### **ASSISTANCE SERVICE PLUS**





- Prestations au domicile en cas d'accident ou de maladie
- En cas d'urgence
- Des informations sur simple appel téléphonique concernant la santé ainsi que des renseignements juridiques et vie pratique.



## ALLEZ À L'ESSENTIEL!

## DES **SOLUTIONS** PERFORMANTES ET **ADAPTÉES** POUR TOUS!



Votre Mutuelle lyonnaise au cœur de votre protection

mtrl-id.com / mtrl.fr

#### 7 AGENCES DANS LE RHÔNE VOUS ATTENDENT

#### LYON JEAN JAURÈS

ST-PRIEST

37 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon Tél : 04 72 70 03 70 e-mail : mtrljeanjaures@mtrl.fr

#### VENISSIEUX

46 bis Grande Rue 69800 St-Priest Tél: 04 37 26 86 10 e-mail: mtrlstpriest@mtrl.fr **MEYZIEU** 95 rue de la République

46 avenue Jean Jaurès

Tél: 04 37 26 86 15

69200 Vénissieux

95 rue de la République 69330 Meyzieu Tél.: 04 37 26 86 05 e-mail : mtrlmeyzieu@mtrl.fr

#### LYON SERVIENT

34 rue Servient 69003 Lyon Tél.: 04 37 26 86 30 e-mail: mtrlservient@mtrl.fr

#### LYON VAISE

7 bis rue de Bourgogne 69009 Lyon Tél.: 04 37 26 86 00 e-mail: mtrlvaise@mtrl.fr

#### VILLEURBANNE

41 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne Tél: 04 37 26 86 20 e-mail: mtrlvilleurbanne@mtrl.fr





### **AVANTAGES ADHÉRENTS : le Bien-Être en plus !**

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous offrir **3 mois** de cotisation « **RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ** » (Tableau des garanties au verso), le complément indispensable de votre Complémentaire SANTÉ.

Ce contrat individuel vraiment unique sur le marché de l'assurance rembourse des prestations non prises en charge par la Sécurité Sociale et donne accès à des services novateurs personnalisés.

Pour en bénéficier, vous voudrez bien découper le coupon-réponse au verso après l'avoir rempli. Vous pouvez le renvoyer avec le Bulletin d'Adhésion, l'Attestation Sécurité Sociale et le RIB.

Au-delà des 3 mois gratuits, vous profitez du contrat **RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ pour 12€/mois** (soit une réduction de 30 % par rapport au tarif normal)\*

#### MTRL, plus qu'une Mutuelle!

Forts de l'appui d'un des acteurs majeurs sur le marché de l'assurance, nous avons également mis au point des solutions, tant en assurances de biens et responsabilités qu'en assurances de personnes, adaptables à la situation de chacun et reconnues pour leur excellent rapport qualité/prix.

Vous avez le privilège de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Pour obtenir des devis gratuits sans engagement de votre part, rendez-vous sur www.mtrl.fr ou dans l'une de nos agences.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), l'expression de mes salutations distinguées.

#### Frédéric WEBER

Responsable des Agences du Rhône

\*Le contrat est souscrit pour une durée d'un an. Il est reconduit automatiquement chaque année sans demande de résiliation de votre part.



#### TABLEAU DES GARANTIES – RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ

	40.32.86 - 06/2015
HOMEOPATHIE ET PRÉVENTION	
1 bilan conseil personnalisé avec votre pharmacien	23 € / bénéficiaire (1 bilan renouvelable tous les 2 ans)
Homéopathie non prise en charge par la Sécurité Sociale, achetée en pharmacie en France	Frais réels (max. 60 € / bénéficiaire / an)
AUTOMEDICATION POUR MAUX DE SAISO	N
<ul> <li>Médicaments pour les maux de saison non pris en charge par la Sécurité Sociale et achetés en pharmacie en France pour soigner :</li> <li>les rhumes, les toux, les maux de gorge, les douleurs et fièvres et les voies respiratoires</li> </ul>	Frais réels (max. 40 € / bénéficiaire / an)
MÉDECINES COMPLEMENTAIRES (actes non pris en charge par l	a Sécurité sociale)
· Actes d'Ostéopathie, de Chiropratique et d'Etiopathie	
· Actes d'Acupuncture pratiqués par un médecin	Frais réels limités à 40 €/séance
Mésothérapie pratiquée par un médecin	(maximum 6 séances/bénéficiaire/an)

- Actes de pédicures-podologues
- Consultation homéopathique dispensée par un médecin
- Consultation diététique dispensée en cabinet par un médecin nutritionniste ou un diététicien diplômé d'Etat
- Consultation dispensée par un Naturopathe

**ACCOMPAGNEMENT DIÉTÉTIQUE** 

- Programme personnalisé avec un outil internet dédié pour retrouver la forme
- Calcul du poids idéal, bilan nutritionnel, menus équilibrés à la carte et aides pour ajuster son activité physique et son alimentation.
- Suivi téléphonique avec des conseillers spécialisés (diététiciens et infirmiers) et programme d'envoi de SMS
- Jusqu'à 5 entretiens téléphoniques par bénéficiaire /an

La Mutuelle définit lors de son Assemblée Générale

par bénéficiaire et par année de garantie.

annuelle le nombre maximum de séances remboursées

- > Par an, nous entendons l'année de garantie (période comprise entre deux dates anniversaires du contrat)
- > Les forfaits énoncés dans ce tableau sont versés par année et par bénéficiaire dans la limite des frais réellement engagés.
- ➤ La part de forfait non utilisée ne peut être reportée sur l'année de garantie suivante, ni sur un autre bénéficiaire.

#### Un espace SANTÉ « RÉFLEXE PRÉVENTION SANTÉ » sur mtrl-id.com

Découvrez nos actions de prévention et des informations validées par des professionnels de santé.

### 3 MOIS

#### **COUPON-REPONSE à nous retourner impérativement**

MTRL GESTEL SANTÉ COLLECTIVE 6B - 63 Ch. Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX / Par mail: mutuellemontsdor@mtrl.fr

#### **ADHÉRENT**

Nom		Prénom	
Adresse : N°	Rue		
Complément d'adresse			
Code postal	Ville		
N° téléphone fixe		N° téléphone portable	Signature
Email			

L'ensemble de vos coordonnées est nécessaire pour établir le contrat - (Document à usage strictement confidentiel





## VOTRE SURCOMPLÉMENTAIRE





## Pour obtenir votre devis personnalisé, contactez-nous : 04 72 60 13 08 mutuellemontsdor@mtrl.fr



#### INTEGRAL'SANTÉ

LA SURCOMPLÉMENTAIRE QUI RENFORCE VOS GARANTIES

VOUS POSSÉDEZ UNE **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**MAIS VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE VOS REMBOURSEMENTS ?

La MTRL vous propose **Intégral 'Santé**, la surcomplémentaire qui renforce vos garanties sur 5 postes majeurs :

HOSPITALISATION	CONSULTATION	OPTIQUE	DENTAIRE	AUDITIF
-----------------	--------------	---------	----------	---------

#### A QUOI SERT UNE **SURCOMPLÉMENTAIRE?**

La surcomplémentaire complète les remboursements de votre complémentaire santé actuelle de manière à faire fortement réduire ou disparaître les dépenses restant à votre charge.

#### **Exemple de remboursements :**

POSE D'UNE COURONNE CHEZ LE DENTISTE

SANTÉ (sur la base de 250 % BR-RSS)

VOS DÉPENSES : 650 €

VOS REMBOURSEMENTS : 75,25 € 193,50 € 381,25 €

REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE INTÉGRAL'SANTÉ

**0€ DE RESTE À CHARGE** AVEC INTÉGRAL'SANTÉ AU LIEU DE 381,25€ SANS SURCOMPLÉMENTAIRE.

#### **INTEGRAL'SANTÉ**

COMPLÈTE TOUTES LES GARANTIES ESSENTIELLES.

HOSPITALISATIONS	
Pour un séjour hospitalier de plus de deux jours consécutifs en service de Médecine, Chirurgie ou Maternité, versement dès le 1er jour : Indemnités Hospitalière (1) Confort hospitalier (frais de télévision, téléphone, Internet).	30 €/jour (60 € en cas d'accident) 8 €/jour
CONSULTATIONS	
Dépassements d'honoraires pour consultations et visites dispensées par des médecins généralistes et spécialistes	40 €/consultation (2) Avec un maximum de 200 €/an
OPTIQUE MÉDICALE (1 accès au service Intégral'Optic ou 1 forfait	t/an/bénéficiaire)
Dans le cadre du service Intégral'Optic	<b>0 € de reste à charge</b> pour un équipeme monture et verres chez nos partenaires (3)
En dehors du service Intégral'Optic Monture et verres Lentilles de contact	200 €
<b>DENTAIRE</b> (1 forfait/an/bénéficiaire)	
Prothèse dentaire ou implant dentaire	400 €
APPAREILLAGE AUDITIF (1 accès au service Intégral'Audio ou 1	forfait/an/bénéficiaire)
Dans le cadre du service Intégral'Audio	0 € de reste à charge pour un apparei auditif chez nos partenaires (3)
En dehors du service Intégral'Audio un appareillage auditif	400 €
IMPORTANT: Par an, nous entendons l'année de garantie (période comprise entre deux dates anniversaire du contrat). Les forfaits énoncés dans ce tableau sont versés par année de garantie et par bénéficiaire. La part de forfait non utilisée ne peut être reportée sur l'année de garantie suivante ni sur un autre bénéficiaire. Nos remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et aprèsparticipation de la complémentaire santé initiale du bénéficiaire.	Pour vos prestations, envoyez-nous: l'original du décompte de votre première mutuelle ou l'attestation de non prise en charge par votre première mutuelle
1) La garantie prend fin à l'échéance qui suit le 65ème anniversaire de l'adhérent et des bénéficiaires 2) Sont visés les dépassements d'honoraires demeurant à charge de l'assuré après intervention de sa première complémentaire santé 3) Contactez Telsanté pour connaître les partenaires les plus proches du domicile  REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE  REMBOURSEMENT COMPLÉMENTAIRE REMBOURSEMENT INTÉGRAL'SANTÉ	les factures détaillées pour lesfrais non pris en charge par la Sécurité Sociale par mail : surcomplementaire@acm.fr ou par courrier MTRL - 63 chemin Antoine Pardon